

Image not found or type unknown



Frais juridiques dûs qui suite au décès de la partie adverse estp

Par **carole900**, le **30/01/2008** à **17:25**

nous avons gagné un procès en appel concernant un contrat de construction, après plusieurs essais sans résultats pour contacter la partie adverse (entreprise en son nom propre) nous apprenons son décès. Faute de voir la condamnation financière s'effectuait, on nous demande même de régler la note d'avoués qu'il lui était normalement imputée!! La justice est-elle, que son décès nous oblige à tout payer et à faire une croix sur sa condamnation?????Merci de prendre le temps de nous répondre Mme donati